

La promotion suivante est destinée aux résidents des provinces et territoires du Canada seulement. N'y participer que si l'on est résident légal d'une province ou d'un territoire du Canada.

RÈGLEMENT OFFICIEL – CONCOURS « PARTAGEZ LE SOLEIL » 2021 DES COLLATIONS AUX FRUITS SUNKIST (« RÈGLEMENT OFFICIEL »)

AUCUN ACHAT NÉCESSAIRE POUR GAGNER. EFFECTUER UN ACHAT N'AUGMENTE PAS LES CHANCES DE GAGNER. LE CONCOURS EST RÉGI PAR LES LOIS DE LA PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK. TOUTES LES LOIS ET TOUS LES RÈGLEMENTS FÉDÉRAUX, PROVINCIAUX, MUNICIPAUX ET LOCAUX SONT APPLICABLES. NUL À L'EXTÉRIEUR DES PROVINCES ET TERRITOIRES DU CANADA, ET LÀ OÙ LA LOI L'INTERDIT.

LA PARTICIPATION AU CONCOURS CONSTITUE UNE ACCEPTATION ENTIÈRE ET SANS RÉSERVE PAR LE PARTICIPANT (LE « PARTICIPANT » OU « VOUS » OU « VOTRE ») DU PRÉSENT RÈGLEMENT OFFICIEL INCLUANT LES DÉCISIONS DU COMMANDITAIRE, QUI SONT DÉFINITIVES SUR TOUTES LES QUESTIONS RELATIVES AU CONCOURS. LE CONCOURS N'EST PAS COMMANDITÉ OU ADMINISTRÉ PAR FACEBOOK, INSTAGRAM, TWITTER OU TOUT AUTRE SITE DE MÉDIAS SOCIAUX. CES SITES DE MÉDIAS SOCIAUX PEUVENT ÊTRE UTILISÉS POUR ANNONCER LES CONCOURS SEULEMENT.

1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX :

COMMANDITAIRE : Ganong Bros., Limited, St. Stephen, NB E3L 2X5

ADMINISTRATEUR : WSP International Limited, Markham, Ontario L3R 1H5

LIEUX ADMISSIBLES : Toutes les provinces et tous les territoires du Canada

ÂGE MINIMUM : Le participant doit être âgé d'au moins 13 ans dans sa juridiction de résidence au moment de sa participation

DATES :

Date de début : 0 h 01, heure avancée de l'Atlantique (« HAA »), 5 juillet 2021

Date de fin : 23 h 59 HAA, 13 septembre 2021

Date limite de soumission : 23 h 59 HAA, 14 septembre 2021

Période du concours : De la date de début à la date de fin du concours

2. ADMISSIBILITÉ : Pour participer au concours, vous devez être un(e) résident(e) légal(e) d'un lieu admissible et avoir l'âge minimum au moment de la participation. Vous n'êtes pas admissible si vous ou un membre de votre famille immédiate ou de votre ménage (lié ou non) êtes un(e) employé(e), un(e) cadre ou un(e) directeur(rice) d'un groupe de promotion.

« **Famille immédiate** » désigne les conjoints, parents, enfants, frères et sœurs et beaux-parents/enfants/frères et sœurs, vivant ou non dans la même résidence.

« **Groupe(s) de la promotion** » désigne le commanditaire, l'administrateur et leurs sociétés mères, filiales et sociétés affiliées respectives, leurs partenaires de promotion, les agences de publicité ou de promotion, les fournisseurs de matériel de promotion, les développeurs de sites Web, les cabinets d'audit ou juridiques et les autres parties engagées dans la promotion, l'administration ou l'exécution du concours, et tous leurs employés, dirigeants, administrateurs et agents.

Le concours est nul et non avenue en dehors des lieux admissibles et là où la loi l'interdit ou le restreint.

3. COMMENT PARTICIPER : Aucun achat nécessaire. Vous pouvez obtenir des inscriptions électroniques (« inscription, inscription en prime/bonus ») pour courir la chance de gagner des prix, dans le cadre du concours, de l'une des façons suivantes :

A) En vous inscrivant au concours : Rendez-vous sur www.pleinsoleilsunkist.ca à tout moment pendant la période du concours pour vous inscrire au concours. Suivez les instructions à l'écran pour remplir le formulaire d'inscription électronique, y compris, mais sans s'y limiter, votre nom, votre adresse électronique valide et votre numéro de téléphone. Une fois inscrit(e), vous recevrez automatiquement une (1) inscription au concours.

B) Oui aux courriels! : Vous pouvez obtenir une (1) inscription en prime au concours en cochant la case du formulaire d'inscription en ligne indiquant que vous souhaitez recevoir des informations sur le concours et les offres spéciales de Sunkist. Vous pouvez aussi obtenir une (1) inscription en prime en cochant la case du formulaire d'inscription en ligne indiquant que vous acceptez de recevoir des messages textes sur votre téléphone cellulaire.

C) Téléversez votre reçu : Pendant la période du concours uniquement, les clients inscrits au concours qui achètent des produits de Collations aux fruits Sunkist (« produits participants ») sont invités à téléverser une photo de leurs reçus de caisse valides pour obtenir cinq (5) inscriptions. Des instructions complètes sont fournies en ligne. Pour être valides, les reçus de caisse doivent comprendre une preuve d'achat d'un produit participant et démontrer que l'achat est effectué pendant la période du concours. **Tous les reçus doivent être téléversés au plus tard le 14 septembre 2021.** Il y a une limite de soixante-douze (72) téléversements de reçus au total par compte pour toute la période du concours.

D) Demande postale gratuite : Sur une carte de 7,62 cm x 12,7 cm (3 po x 5 po), indiquez clairement votre nom, votre adresse résidentielle complète, votre numéro de téléphone, votre date de naissance et votre adresse courriel valide. Placez-la dans une enveloppe avec un affranchissement approprié à l'attention de « Sunkist Fruit Snacks Sunshine, c/o P.O. Box 3009 M.I.P., Markham, ON L3R 6G4 ». Doit être lisible et contenir l'information complète. Vous devez remplir votre propre demande. Aucune copie ou utilisation de tout service ou système automatisé de remplissage de formulaire, programmé ou similaire, n'est autorisé. Chaque demande postale équivaut à cinq (5) inscriptions aux tirages. Veuillez prévoir un délai raisonnable pour le traitement postal. L'administrateur combinera les demandes postales valides aux inscriptions électroniques pour les tirages subséquents. Vous serez contacté(e) uniquement si vous êtes un(e) gagnant(e). Il y a une limite d'une (1) demande par personne, par jour pendant la période du concours. **Toutes les demandes par la poste doivent être reçues au plus tard le 14 septembre 2021.**

E) Codes en prime : Tout au long de la période du concours, le commanditaire peut envoyer par courriels, si vous avez coché la case « oui aux courriels », et (ou) afficher sur ses pages de médias sociaux des codes en prime que les clients pourront saisir sur www.pleinsoleilsunkist.ca. Vous recevrez une (1) inscription par code en prime entré. Les codes en prime ne peuvent être saisis qu'une seule fois. Le concours n'est en aucun cas commandité, approuvé ou administré par Facebook, Instagram ou Twitter, et n'y est pas associé.

Voir le Tableau 1 ci-dessous pour connaître les prix et les dates de concours. Pour participer en ligne, vous devez disposer au minimum d'Internet Explorer 9, de Chrome 25.0, de Mozilla Firefox 30.00, d'Opera 16 ou de Safari 4.0. En cas de litige concernant la personne qui a soumis une inscription en ligne, l'inscription sera réputée avoir été soumise par le « titulaire autorisé du compte de messagerie » de l'adresse électronique fournie par un fournisseur d'accès Internet, un fournisseur de services en ligne ou une autre organisation (p. ex., une entreprise, un établissement d'enseignement) qui est responsable de l'attribution des adresses électroniques pour le domaine associé à l'adresse électronique soumise.

Toutes les inscriptions deviennent la propriété du commanditaire et ne seront pas retournées. Ni le commanditaire ni aucune autre partie à la promotion n'est responsable des éventuels courriers perdus, en retard, endommagés, incomplets, illisibles, mal acheminés, non livrables ou insuffisamment affranchis; des erreurs de messagerie, réseau, électronique, de logiciel, d'équipement, de service, de traitement, d'accessibilité ou autres erreurs, échecs ou

problèmes; de tout accès non autorisé, altération, piratage, vol ou destruction; ou toute autre erreur technique ou humaine liée à la promotion, à l'exécution ou à l'administration du concours.

4. PRIX : Les gagnants seront sélectionnés par tirage au sort parmi toutes les inscriptions admissibles reçues pendant la période du concours. Il y aura dix (10) tirages au sort pour décerner un total de vingt et un (21) prix.

A) Collations aux fruits Sunkist gratuites pendant un an : Vingt (20) prix seront attribués, consistant en quinze (15) coupons, chacun pour une collation aux fruits Sunkist gratuite, dont la valeur au détail approximative (« VDA ») varie de 2,00 \$ à 12,00 \$ selon le format. La valeur maximum de tous les coupons du prix est de 180 \$. Les coupons s'appliquent aux formats suivants : 176 g, 528 g, 792 g ou 864 g. Les prix seront décernés selon le calendrier du Tableau 1 ci-dessous. Les chances de gagner un coupon pour une collation aux fruits Sunkist gratuite dépendent du nombre d'inscriptions admissibles reçues avant chaque tirage. Tous les coupons expirent le 30 septembre 2022, sauf avis contraire sur le coupon; consultez le coupon pour connaître les détails.

B) Grand prix – 2 000 \$ pour les achats de la rentrée : Il y aura un (1) grand tirage en vue de remettre un (1) prix de 2 000 \$ pour les achats de la rentrée. Le prix est constitué de deux mille dollars (2 000 \$), remis sous forme de cartes-cadeaux Visa. Les gagnants seront choisis au hasard parmi toutes les inscriptions admissibles reçues avant la date du tirage indiquée au tableau 1 ci-dessous.

Pour tous les prix, les inscriptions non gagnantes seront automatiquement reportées aux tirages subséquents. Les chances de gagner un prix dépendent du nombre d'inscriptions admissibles reçues avant chaque tirage. Limite d'un (1) prix par ménage.

Tableau 1 – Calendrier des tirages :

Prix	Valeur du prix	Quantité	Dates de tirage – toutes les dates sont en 2021
Collations aux fruits Sunkist gratuites pendant un an	Jusqu'à 180 \$	20	2 gagnants seront choisis le 12 juillet, 19 juillet, 26 juillet, 2 août, 9 août, 16 août, 23 août, 30 août, 6 sept. et 15 sept. 2021.
Grand prix – 2 000 \$ pour les achats de la rentrée	2 000 \$	1	1 gagnant(e) sera choisi(e) le 15 sept. 2021.
Total :		21	

Tous les tirages seront effectués à 14 h HAA environ, le jour indiqué au Tableau 1, aux bureaux de l'administrateur, à Markham, Ontario L3R 1H5.

Un (1) seul gagnant par adresse électronique ou par ménage. Tous les tirages en ligne seront effectués par les administrateurs du concours, à leurs bureaux de Markham, ON, aux dates spécifiées dans le Tableau 1 ci-dessus.

Détails supplémentaires sur les prix : Les coupons de Collations aux fruits Sunkist peuvent être échangés auprès de tout détaillant qui offre le produit. Les détaillants peuvent vendre le produit à un prix inférieur à la VDA. La valeur de chacune des cartes-cadeaux Visa peut être inférieure au montant total du prix, mais les cartes-cadeaux seront jumelées pour obtenir un montant équivalant au montant total du prix, sans le dépasser. Les conditions standard des cartes-cadeaux Visa s'appliquent.

5. AVIS ET REMISE DES PRIX :

Si vous avez été choisi(e) dans le cadre du tirage des collations aux fruits Sunkist gratuites pendant un an ou du grand prix de 2 000 \$ pour les achats de la rentrée, le commanditaire ou l'administrateur vous en informera par

courriel et (ou) par téléphone en utilisant les informations que vous avez fournies en vous inscrivant. Si le gagnant sélectionné ne répond pas à l'avis du commanditaire ou de l'administrateur dans les cinq (5) jours suivants le tirage et si le commanditaire ou l'administrateur a fait deux (2) tentatives de communication distinctes, le gagnant potentiel sera disqualifié et un nouveau gagnant potentiel sera choisi parmi les inscriptions admissibles.

Pour obtenir son prix, le gagnant potentiel doit remplir, dans les deux (2) jours suivants la réception, la déclaration de conformité, de décharge et d'indemnisation du commanditaire (« **formulaire de décharge** ») en vertu de laquelle, entre autres, le gagnant confirme sa conformité et son admissibilité au présent règlement officiel, répondre correctement, sans aide, à une question d'habileté mathématique et libérer le commanditaire, l'administrateur et toute autre partie de promotion, de toute responsabilité découlant de la participation au concours ou de l'acceptation, la possession, l'utilisation ou la mauvaise utilisation du prix (ou d'une partie de celui-ci). Vous n'êtes pas un(e) gagnant(e) tant et aussi longtemps que vous ne vous êtes pas entièrement conformé(e) au règlement officiel et que tous les processus d'attribution ne sont pas terminés. Si un gagnant potentiel ne retourne pas le formulaire de décharge, la preuve d'identité requise et (ou) tout autre document raisonnablement requis par le commanditaire conformément au présent règlement officiel, ou s'il s'avère qu'il a enfreint de quelque façon que ce soit le règlement officiel du concours, ou si une notification de prix du commanditaire est retournée comme non livrable, le gagnant potentiel sera disqualifié et sera réputé avoir perdu le prix en question. En cas de disqualification, le commanditaire peut organiser un tirage au sort pour sélectionner un autre gagnant. Si un gagnant n'a pas atteint l'âge de la majorité (est « mineur »), un parent ou le tuteur légal du mineur doit signer tous les documents requis au nom de ce mineur admissible. Les prix seront expédiés par courrier de première classe ou par service de messagerie aux adresses fournies.

TOUS LES PRIX SONT FOURNIS « TELS QUELS » SANS GARANTIE D'AUCUNE SORTE, EXPRESSE OU IMPLICITE. EN ACCEPTANT UN PRIX, LE GAGNANT RECONNAÎT QUE LES PARTIES DE LA PROMOTION N'ONT FAIT AUCUNE DÉCLARATION, AUCUNE GARANTIE, EXPLICITE OU IMPLICITE, EN FAIT OU EN DROIT, CONCERNANT TOUT PRIX ATTRIBUÉ, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, SA QUALITÉ, SA VALEUR MARCHANDE OU SON ÉTAT MÉCANIQUE, ET QU'ELLES N'EN SONT AUCUNEMENT RESPONSABLES.

6. PUBLICITÉ : L'acceptation d'un prix constitue une autorisation pour le commanditaire ou l'administrateur d'utiliser le nom, la photographie ou le portrait, la voix et les commentaires du gagnant à des fins publicitaires et promotionnelles partout dans le monde, sans limitation et sans compensation supplémentaire, sauf si la loi l'interdit. Les noms des gagnants peuvent être publiés sur www.pleinsoleilsunkist.ca et (ou) sur toutes les plateformes de médias sociaux associées.

7. CHANCES : Les chances de gagner dépendront du nombre total d'inscriptions admissibles reçues à l'aide de méthodes de participation valides avant chaque tirage.

8. CHANGEMENTS : Le commanditaire peut, à sa seule discrétion, annuler ou modifier tout aspect du concours ou du règlement officiel pour toute raison qui, selon lui, a une incidence sur la promotion, l'exécution ou l'administration du concours (qu'il s'agisse d'une falsification, d'une erreur technique ou humaine, l'application de lois/règlements, nouveaux ou existants, ou d'autres situations).

9. INTERPRÉTATION DES RÈGLEMENTS : L'invalidité ou l'inapplicabilité de toute disposition du présent règlement officiel n'aura pas d'incidence sur la validité ou l'applicabilité de toute autre disposition. L'omission du commanditaire ou de l'administrateur de faire respecter une disposition du présent règlement officiel ne constitue pas une renonciation à cette disposition. En participant à ce concours, vous renoncez à tout droit de réclamation en cas d'ambiguïté dans le présent règlement officiel.

10. RESTRICTIONS : Les éléments suivants sont interdits et entraîneront la disqualification automatique du concours : (1) utiliser toute méthode qui augmente artificiellement les chances de gagner; (2) enfreindre le présent règlement officiel; et (3) tout autre acte que le commanditaire détermine, à sa seule discrétion, comme mettant en péril l'intégrité ou la bonne conduite du concours.

11. VIE PRIVÉE : Toutes les informations soumises par vous seront traitées conformément à la politique de confidentialité du concours. En participant au concours et en fournissant les coordonnées applicables, vous acceptez, par la présente, que le commanditaire recueille et utilise vos informations personnelles, et vous reconnaissez que vous avez lu et accepté la politique de confidentialité du commanditaire, disponible sur <https://www.pleinsoleilsunkist.ca>. Vous pouvez demander à être retiré(e) du concours en envoyant votre demande par courriel à gamemaster@sunkistsunshine.ca.

12. ADMINISTRATION : L'administrateur est responsable du traitement des inscriptions et de l'administration du concours. Les questions ou commentaires sur le concours peuvent être envoyés par courriel à : gamemaster@sunkistsunshine.ca.

13. LISTE DES GAGNANTS : Les noms des gagnants seront disponibles jusqu'au 15 septembre 2022, en envoyant un courriel à l'administrateur à gamemaster@sunkistsunshine.ca.

14. GÉNÉRAL :

LIMITATIONS : Les parties libérées (définies ci-dessous) ne sont pas responsables des blessures ou des dommages aux personnes ou aux biens qui peuvent être causés, directement ou indirectement, en tout ou en partie, par la participation d'une personne au concours ou par le téléchargement de matériel à partir des serveurs du commanditaire ou à partir de tout autre site Web, que le matériel ait été préparé par le commanditaire ou un tiers. Les parties libérées ne sont pas responsables : (i) des transmissions ou des entrées électroniques qui sont perdues, en retard, volées, incomplètes, illisibles, endommagées, tronquées, détruites ou mal acheminées; (ii) des problèmes ou dysfonctionnements techniques, erreurs, omissions, interruptions, suppressions, défauts, retards dans le fonctionnement de la transmission, échecs de communication, destructions ou accès ou modifications non autorisés des entrées, quelle qu'en soit la cause; (iii) du matériel, du réseau, des logiciels ou des transmissions téléphoniques défaillants ou indisponibles; (iv) des dommages causés à l'ordinateur des participants ou à toute personne et (ou) à son contenu; (v) des inscriptions soumises d'une manière qui n'est pas expressément autorisée par le présent règlement (vi) des informations d'inscription incorrectes ou inexacts, qu'elles soient causées par des participants ou par l'un des équipements ou programmes associés ou utilisés dans le cadre du concours, ou (vii) de toute autre cause indépendante de la volonté raisonnable du commanditaire, qui compromet l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou la bonne conduite de ce concours. Toutes les inscriptions incomplètes ou non conformes seront disqualifiées. Si, pour une raison quelconque, ce concours ne peut pas être exécuté comme prévu, y compris, mais sans s'y limiter, à cause d'une infection par un virus informatique, de bogues, d'une altération, d'une intervention non autorisée, d'une fraude, de défaillances techniques ou de toute autre cause indépendante de la volonté raisonnable du commanditaire du concours qui a pour effet de corrompre ou d'affecter la sécurité, l'administration, l'équité, l'intégrité ou la bonne conduite du concours, ou si le concours est compromis ou est techniquement corrompu de quelque manière que ce soit, par voie électronique ou autre, le commanditaire se réserve le droit de modifier ou de mettre fin au concours.

DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ : EN PARTICIPANT AUX CONCOURS, VOUS ACCEPTEZ DE LIBÉRER ET DE TENIR LE COMMANDITAIRE, L'ADMINISTRATEUR, LES DIRIGEANTS, LES ADMINISTRATEURS, LES ACTIONNAIRES, LES AGENTS, LES ENTREPRISES PARENTES, LES AFFILIÉS, LES FILIALES, LES AGENCES PUBLICITAIRES, DE PROMOTION, D'APPLICATION ET LES CONSEILLERS JURIDIQUES (COLLECTIVEMENT, LES « **PARTIES LIBÉRÉES** »), DE TOUT(E) PERTE, DOMMAGE, COÛT, DÉPENSE, RESPONSABILITÉ, RÉCLAMATION ET ACTION DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT (Y COMPRIS, SANS LIMITATION, LES DOMMAGES MATÉRIELS, DOMMAGES PERSONNELS ET (OU) DÉCÈS, DOMMAGES DIRECTS, INDIRECTS, ACCESSOIRES OU CONSÉCUTIFS) OU LES DOMMAGES PUNITIFS, LES FRAIS D'AVOCAT ET LES FRAIS DE JUSTICE) DÉCOULANT DE OU EN LIEN AVEC LA PROMOTION, L'EXÉCUTION OU L'ADMINISTRATION DES CONCOURS, VOTRE PARTICIPATION AUX CONCOURS OU L'ACCEPTATION, LA POSSESSION, L'UTILISATION, LA NON-UTILISATION OU LE MAUVAIS USAGE DE TOUT PRIX, LA PARTICIPATION À OU LE VOYAGE VERS UNE ACTIVITÉ LIÉE À DES CONCOURS, MÊME SI CELA EST CAUSÉ PAR LA NÉGLIGENCE DES PARTIES LIBÉRÉES. LA PRÉSENTE DÉCHARGE ET LA RENONCIATION DOIVENT ÊTRE AUSSI LARGES QUE LA LOI LE PERMET.

INDEMNITÉ : EN PARTICIPANT, VOUS ACCEPTEZ, EN OUTRE, D'INDEMNISER ET DE DÉCHARGER DE TOUTE RESPONSABILITÉ LES PARTIES PROMOTIONNELLES ET LEURS AGENTS RESPECTIFS, REPRÉSENTANTS, DIRIGEANTS, DIRECTEURS, ACTIONNAIRES ET EMPLOYÉS, EN CAS DE BLESSURE, PERTE, DOMMAGE, RÉCLAMATION, ACTION OU RESPONSABILITÉ LIÉE AUX CONCOURS OU AUX PRIX.

MISE EN GARDE : TOUTE TENTATIVE PAR UNE PERSONNE D'ENDOMMAGER DÉLIBÉRÉMENT TOUT SITE WEB OU DE CORROMPRE LES CONCOURS OU DE PORTER ATTEINTE AU FONCTIONNEMENT LÉGITIME DES CONCOURS PEUT ÊTRE UNE VIOLATION DES LOIS PÉNALES ET CIVILES. DANS LE CAS OÙ UNE TELLE TENTATIVE SERAIT FAITE, LE COMMANDITAIRE SE RÉSERVE LE DROIT DE DISQUALIFIER, DE POURSUIVRE ET D'OBTENIR DES DOMMAGES-INTÉRÊTS AUPRÈS DES PERSONNES IMPLIQUÉES, DANS LA MESURE PERMISE PAR LA LOI.

LITIGES : S'IL OU ELLE N'EST PAS RÉSOLU(E) PAR DES DISCUSSIONS DIRECTES, TOUT DIFFÉREND OU TOUTE RÉCLAMATION DOIT ÊTRE RÉSOLU(E) PAR UN ARBITRAGE DE LIAISON FINALE AVEC UN ARBITRE EXPÉRIMENTÉ AGRÉÉ POUR PRATIQUER LE DROIT AU NOUVEAU-BRUNSWICK. LES RECOURS SONT SOUMIS À TOUTES LES LIMITATIONS ET LIBÉRATIONS ÉNONCÉES DANS LES PRÉSENTES RÈGLES OFFICIELLES, LIMITÉES AUX DOMMAGES RÉELS À NOS FRAIS ET NE DOIVENT, EN AUCUN CAS, INCLURE DES DOMMAGES PUNITIFS, EXEMPLAIRES, INDIRECTS OU ACCESSOIRES, LES FRAIS D'AVOCAT OU AUTRES FRAIS, OU CONSTITUER UNE RÉCLAMATION, OU TOUTE MESURE INJONCTIVE OU ÉQUITABLE.

EN PARTICIPANT AUX CONCOURS, VOUS ACCEPTEZ QUE, DANS LA MESURE PERMISE PAR LA LOI APPLICABLE : (A) TOUS LES DIFFÉRENDS, RÉCLAMATIONS ET CAUSES D'ACTION DÉCOULANT DE OU LIÉS AUX CONCOURS, OU TOUT PRIX ATTRIBUÉ, SERONT RÉSOLUS INDIVIDUELLEMENT, SANS RECOURS À TOUTE FORME D'ACTION COLLECTIVE; ET (B) VOS RECOURS SONT LIMITÉS À UNE RÉCLAMATION POUR DOMMAGES ÉCONOMIQUES (LE CAS ÉCHÉANT) ET VOUS RENONCEZ IRRÉVOCABLEMENT À TOUT DROIT DE RECHERCHER UNE MESURE INJONCTIVE OU ÉQUITABLE.

TOUT LITIGE CONCERNANT LA CONDUITE OU L'ORGANISATION D'UN CONCOURS PUBLICITAIRE PEUT ÊTRE SOUMIS À LA RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX POUR DÉCISION. TOUT LITIGE RELATIF À L'ATTRIBUTION D'UN PRIX PEUT ÊTRE SOUMIS À LA RÉGIE UNIQUEMENT DANS LE BUT D'AIDER LES PARTIES À OBTENIR UN RÈGLEMENT.

Pour toute divergence entre la version anglaise et la version française du règlement, la version anglaise prévaudra.

Tous les prix correctement réclamés seront attribués. Valeur au détail totale maximum de tous les prix disponibles : 5 600 \$.